

UN COUP DE POUCE POUR CHANGER DE MOBILITÉ !

Pour aider les habitants de l'aire grenobloise à adopter de nouvelles habitudes de déplacement, **Grenoble-Alpes Métropole** et le **Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)** proposent plusieurs dispositifs d'aides et un accompagnement personnalisé pour faciliter la transition vers des mobilités plus durables.

DES SOLUTIONS POUR TOUS LES PROFILS

Aide financière pour tester de nouvelles mobilités

Ce dispositif permet de découvrir et tester les alternatives à la voiture individuelle.

Une aide de 1 000 € par foyer pendant 1 an est proposée pour utiliser l'ensemble des services de mobilité disponibles sur le territoire :

- les réseaux de transports en commun : M réso, cars Région, TER Auvergne-Rhône-Alpes ;
- les services de location de vélos et les stationnements sécurisés Mvélo+ ;
- les services de location de trottinettes et de vélos électriques en libre-service VOI ;
- les solutions de voitures en libre-service (Citiz) et de covoiturage (M covoit').

Et après ? Si vous vous séparez de votre véhicule (vente, destruction, etc.) à l'issue de cette 1ère année, vous pourrez prolonger ce parcours et bénéficier à nouveau de 1 000 € par an pendant 2 ans pour utiliser ces services.



UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ ET EN LIGNE

Avant toute demande d'aide, un entretien facultatif avec un conseiller mobilité est proposé.

Il permet de :

- faire le point sur vos déplacements,
- identifier les solutions adaptées à votre situation,
- connaître les aides disponibles et les éventuelles dérogations.

Toutes les démarches peuvent désormais être effectuées directement en ligne pour plus de simplicité.

INFOS PRATIQUES :

Permanence tous les vendredis à l'agence de mobilité :

Station Mobile

15 bd Joseph Vallier, Grenoble

Plus d'infos:

zfe.grenoblealpesmetropole.fr

☎ 04 38 70 38 70 -

Solution complémentaire : l'Aide à l'Achat de Vélo :

En complément, une aide à l'achat de vélo musculaire ou à assistance électrique est proposée sur le territoire pour encourager les mobilités douces. Cette aide est accessible :

- aux habitants de la Métropole,
- sous conditions de ressources, ou sans condition pour les personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus et déposer une demande :

👉 aidevelo.mobilites-m.fr

